



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 16360

Texte de la question

Mme Nicole Ameline attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème rencontré par les associations d'aides ménagères à domicile du fait de la complexité des différents dispositifs mis en place pour favoriser la création d'emplois dans les services de proximité. Les différents dispositifs - attribution d'allocations ou de prestations pour être employeurs, exonération de charges sociales accordée aux employeurs, personnes âgées notamment, réduction d'impôts - faussent les conditions de choix des personnes. Il n'existe ni égalité en fonction des revenus, la réduction d'impôt ne bénéficiant qu'aux personnes imposables, ni liberté de choix entre l'emploi direct et le recours aux personnes des associations qui ne bénéficient pas elles-mêmes de ces dispositifs d'allègement de coûts. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si une étude est en cours afin de mettre en place une convention collective unique dans le secteur des services aux personnes.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16360

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1998, page 3552

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)